



Comité de suivi des programmes européens 2014-2020 en Lorraine

Lundi 8 juin 2015, à 14h
A Metz

Compte-rendu adopté



UNION EUROPÉENNE



La Région
Lorraine



Comité de Suivi des programmes européens 2014-2020

Compte-rendu de la séance du 8 juin 2015

LISTE DES PARTICIPANTS :

Nom	Prénom	Structure
ADAM	Julie	Conseil Régional de Lorraine
ARIES	Christian	Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
ARNOUD	Isaac	Conseil Régional de Lorraine
ARTS	Isabelle	Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
AZEMARD	Christelle	Conseil Régional de Lorraine
BABRE	Simon	SGAR Lorraine
BALANDIER	Romain	Confédération Paysanne
BALSON	Valérie	DIRECCTE Lorraine
BEAUCHAMP	Pascale	Commission européenne - DG Emploi
BEGE	Valérie	Fédération des entreprises d'insertion
BENBACHIR	Mélanie	Grand Nancy
BORRAS JOLY	CHRISTINE	REGION ALSACE
BOUGDIRA	Jamal	Université de Lorraine
BROUWERS	Lucia	Conseil Régional de Lorraine
CATHELAIN	Karine	Conseil Régional de Lorraine
CAZIN	AIRY	Conseil Régional de Lorraine
CHANAL	Marie	Conseil Régional de Lorraine
CHARPENTIER	Sophie	Conseil Régional de Lorraine
CONRAUD	Mélanie	Conseil Régional de Lorraine
CORTIAL	Patrick	Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
COUSOT	Jean-Luc	GAL Ouest Vosgien
DAGORNE	Elaine	PETR du Pays Barrois
DEFRENE	Dominique	Conseil Régional de Lorraine
DEKIOUK	Nathalie	Conseil Régional de Lorraine
DEMAY	François	CA du Val de Fensch
DENIS	Laurent	Conseil Régional de Lorraine
DESGEORGE	Oriane	Parlement européen
DETHOREY	Emilie	Conseil Régional de Lorraine
DIOP	Holla	Conseil Régional de Lorraine
DOR	Clémence	Conseil Régional de Lorraine
FAIVRE	Philippe	Conseil Départemental des Vosges
FLORENTIN	Jacques	AGIL

FONQUERNIE	Daniel	DGEFP
FORTERRE	Michel	Association des Maires Ruraux des Vosges
FRANCHETTO	Gilles	Metz Métropole
FRAYARD	Christelle	Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville
GALLAND	Sébastien	DIRECCTE UT 54
GALLMEISTER	Julia	CRISTEEL
GERNIGON	Jean-Marc	ONF
GHIBAUDO	Michel	CC de l'Arc Mosellan
HECKLER	Guillaume	Conseil Régional de Lorraine
HEMARDINQUER	Menka	Université de Lorraine
HERTEMENT	Elodie	Conseil départemental de la Meuse
HOFMANN	Maryline	Conseil Régional de Lorraine
HORVAT	Valérie	Conseil Régional de Lorraine
KLATT	Martine	CCI Lorraine
KORMANN	Cécile	Sillon Lorrain
LAVANDIER	Laurie	Conseil Régional de Lorraine
LE BIHAN	Aline	Chambre d'Agriculture de Lorraine
LEFEVRE	Mathieu	Association pour la Gestion Interplie Lorraine (AGIL)
LEMAIRE	Arlette	ONF
LESBERNAIS	Thomas	Conseil Régional de Lorraine
LOGNON	Alain	CC du Pays Orne Moselle
LONGHI	Marc	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt
LUTZ	Axelle	Conseil Départemental de la Meuse
MACLOT	Anne-Laure	Conseil Départemental de la Moselle
MAERTEN	Baptiste	PETR du Pays Barrois
MALIK	Paul	GAL Ouest Vosgien
MALOUCHE	Anis	SGAR Lorraine
MANGIN	Stéphane	IJL / Université de Lorraine
MEGUIN	Maryse	Conseil Régional de Lorraine
MERTZ	Pierre	Conseil départemental de la Meuse
MIZZON	Jean-Marie	Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville
MONCELLE	Laurent	Conseil Régional de Lorraine
MOTTET	Laura	Conseil Régional de Lorraine
MULLER	Audrey	CC du Pays Naborien
MULLER	Clément	Conseil Régional de Lorraine
OMHOVERE	Catherine	Conseil Régional de Lorraine
OSTER	Laurène	Association pour la Gestion Interplie Lorraine (AGIL)
PARISOT	Olivier	Conseil Régional de Lorraine

PELLERIN	Bruno	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
PELLET	Yannick	Conseil Régional de Lorraine
PERRIN	Stéphane	Conseil départemental de la Meuse
PIRLOT	Elisabeth	Rectorat de Nancy-Metz - DAREIC
PIZZARDO	Karine	DIRECCTE Lorraine
PLUMIER	Elsa	Conseil Régional de Lorraine
POINSIGNON	Claire	Conseil Régional de Lorraine
POIROT	Alicia	GAL Ouest Vosgien
POTIER	Fabien	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
PROTH	Cédric	Etablissement Public Foncier de Lorraine
RAGUET	Audrey	AIAL / AGRIA LORRAINE
RAMM	Michel	Conseil Régional de Lorraine
RAPHAEL	Olivier	ASP DR Lorraine
REBECHÉ	Sandrine	CGET - Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges
RICHTER	Bernard	DGFIP Lorraine
RIFFI	Radia	Conseil Régional de Lorraine
RISTAGNO	Carmella	Conseil Régional de Lorraine
SAILLARD	Christophe	Conseil Régional de Lorraine
SCHOUMACKER	Philippe	DREAL Lorraine
SIMON	Pierre-Marie	Carrefour des Pays Lorrains
STEPHAN	Bernard	CESE de Lorraine
STRAEHLI	François	SGAR Lorraine
SZYMKOWIAK	Jenny	Conseil Régional de Lorraine
TAKADOUM	Jamal	Arts et Métiers ParisTech
TILLY	Serge	Conseil Régional de Lorraine
THIRY	Myriam	Conseil Régional de Lorraine
TORLOTING	Magali	Conseil Régional de Lorraine
TSIACALACIS	Cris	Commission Européenne – DG Regio
TUOSTOWSKI	Corinne	DIRECCTE Lorraine
VARGAS	Nathalie	Conseil Régional de Lorraine
VARIS	Katy	Conseil Départemental des Vosges
VEBER	Jean Marie	CFE CGC Lorraine
VERBEKE	Valérie	DIRECCTE Lorraine
VERGES-NICOLAS	Valérie	DIRECCTE Lorraine
VIADER	Stéphane	DRAAF Lorraine
VUIDEL	Carine	Conseil Régional de Lorraine
WALKOWIAK	Gabriel	CC du Pays Naborien
WILSIUS	Raphaëlle	Ville de Metz

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES :

Nom / Prénom	Structure
Evelyne BEAUDEUX	Délégation Académique aux Relations Européennes, internationales et à la Coopération - DAREIC
Christophe BOUTON	UIMM54
Olivier CLAUDE	Parc des Ballons des Vosges
Marie-Guite DUFAY	Présidente du Conseil Régional de Franche Comté
Michel FOURNIER	Association des Maires Ruraux des Vosges
Nathalie GRISEBECK	Députée européenne
Samuel HAZARD	Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
Mathieu KLEIN	Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
Olivia JEUDY	Conseillère VIVEA Est
Caroline LAURENT	Directrice du Secteur Support de communication – Conseil Régional de Lorraine
Alain LEFEUVRE	Centre National de la Propriété Forestière
Claude LEONARD	Président du Conseil Départemental de la Meuse
Nadine MORANO	Députée européenne
Gérard RENOUARD	Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Lorraine
Roland ROTH	Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Jean-Luc PELLETIER	Président de la Chambre d'Agriculture de Lorraine
Philippe PIERI	CNRS Délégation Centre-Est du CNRS
Anne SANDER	Députée européenne
Stessy SPEISSMANN,	Association des Maires des Vosges et Maire de Gérardmer
François VANNSON	Président du Conseil Départemental des Vosges
Patrick WEITEN	Président du Conseil Départemental de la Moselle
François WERNER	Vice-Président à la Communauté Urbaine du Grand Nancy
M. ZENEVRE	CGPME LORRAINE

INTRODUCTION

Christophe CHOSEROT, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, ouvre la séance de cette deuxième réunion du comité de suivi des programmes européens 2014-2020 en Lorraine. Tout en saluant M. le Secrétaire Général aux Affaires Régionales et en souhaitant la bienvenue aux participants, il prie les membres du Comité de Suivi de bien vouloir excuser l'absence de M. le Président du Conseil Régional, ainsi que le retard de M. Liouville, attendu pour 14h30. Il indique que le comité de suivi est un lieu d'échanges et d'écoute, permettant de faire un point d'avancement relatif aux programmes européens en région. Il rappelle également que les fonds européens représentent un puissant effet-levier, comme pour le projet de l'Institut Jean Lamour, qui va être présenté lors de cette séance.

Simon BABRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, remercie la présence nombreuse des participants. Il rappelle que cette coprésidence Etat / Région est un gage de la parfaite articulation des dispositifs financiers européens, incluant le Programme Opérationnel National FSE, dont la gestion est placée sous la responsabilité de l'Etat. Il se réjouit d'avance des échanges et des éléments d'information, qui pourront être remontés par les membres du Comité de suivi, lors de cette séance.

MISE EN PLACE DU COMITE DE SUIVI

1. Adoption du compte-rendu du Comité de Suivi du 5 mars 2015

Aucune remarque ne nous étant parvenu dans le délai imparti, **Christophe CHOSEROT** propose l'adoption du projet de compte-rendu de la séance du 5 mars 2015.

Airy CAZIN (collaborateur de Mme MORANO) demande à ce que soit précisé dans le compte-rendu que Mme Nadine MORANO, députée européenne, s'était excusée de son absence.

Michel FORTERRE (Association des Maires Ruraux des Vosges) précise qu'il a été omis de préciser que l'Association des Maires Ruraux des Vosges était bien présente.

Jean-Marc GERNIGON (Délégué territorial ONF Lorraine) fait remarquer que page 12 il s'agit de « dessertes forestières » plutôt que de « dessertes agricoles ».

Aucune autre remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, le projet de compte-rendu, tel qu'il a été présenté et amendé, est approuvé.

2. Adoption du règlement intérieur modifié du Comité de Suivi

Laurent MONCELLE (Directeur du Pôle Europe) indique que suite à des remarques faites par la Commission européenne lors du précédent Comité de Suivi, le règlement intérieur devait être mis à jour. Plusieurs précisions ont été ainsi insérées :

- Article 1 : le présent Comité de Suivi est unique et se substitue au Comité de Suivi pour les fonds européens 2007/2013.
- Article 2 : les membres du Comité de Suivi sont informés des éléments relatifs aux contrôles des programmes et se verront présenter les rapports de mise en œuvre, ainsi que les rapports finaux.
- Article 6 : la procédure de consultation écrite est exceptionnelle.

- Article 9 : Concernant les frais liés à l'organisation du Comité de Suivi, chaque membre du Comité de Suivi assume la charge liée à sa participation aux réunions. Seuls les frais d'organismes extérieurs, en tant qu'experts invités par la coprésidence, peuvent être pris en charge.

Aucune observation n'étant formulée par les membres du comité de suivi, le projet de règlement intérieur, tel qu'il a été présenté et amendé, est approuvé.

L'INSTITUT JEAN LAMOUR : POUR LA CREATION D'UN POLE D'EXCELLENCE DANS LE DOMAINE DES NOUVEAUX MATERIAUX ET NANO TECHNOLOGIES

Christophe CHOSEROT indique qu'il est proposé aux membres du Comité de Suivi un focus sur l'Institut Jean Lamour et sur le Tube DAVM, l'occasion de rappeler quelques éléments de contexte. Marquée par son passé industriel, la Lorraine doit se tourner vers de nouveaux champs de développement économique. Le Pacte Lorraine et la Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés, accompagnent ainsi la réindustrialisation lorraine, en soutenant les laboratoires, notamment ceux dans le domaine des matériaux (dont l'appui aux PME permet à ces dernières de développer de nouvelles activités industrielles).

Par ailleurs, le projet de l'Institut Jean Lamour répond à un besoin de proposer sur le territoire lorrain un laboratoire des matériaux en un seul et même lieu, doté d'un équipement scientifique unique au niveau mondial, dans lequel la limite de la conception des matériaux à l'échelle atomique est elle-même repoussée. Ce projet, qui devrait permettre de valoriser les travaux de recherche dans le domaine des matériaux, attirer des entreprises et favoriser la création de nouvelles activités économiques, s'inscrit dans la stratégie régionale d'innovation, dans laquelle figure le processus industriel avancé, les matériaux du futur, les technologies de santé, et l'exploitation des ressources naturelles.

Ce projet a nécessité des investissements financiers extrêmement lourds. Le seul TUBE aura mobilisé près de 20,167 M€, dont 7,1 M€ de crédits FEDER ; 6,7 M€ de la Région Lorraine ; 5,7 M€ de l'Etat et 0,4 M€ de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Sans l'intervention des fonds européens et du Pacte Lorraine, ce projet, tel qu'il existe aujourd'hui n'aurait sans doute pu voir le jour.

Avant de passer la parole aux équipes de l'Université de Lorraine et de l'Institut Jean Lamour, **Christophe CHOSEROT** propose la diffusion d'une vidéo réalisée dans le cadre de la plateforme EUREKA « Le TUBE DAVM : un outil de recherche et de transfert hors norme ».

>> Cf. en annexe les 2 supports de présentation

Jamal BOUGDIRA (directeur du pôle scientifique M4 et membre de l'Institut Jean Lamour) propose une présentation globale de l'Institut Jean Lamour.

Stéphane MANGIN (chef de projet) prend ensuite la parole, afin d'expliquer de manière plus détaillée le projet DAVM, qui est au cœur de l'innovation des équipements du nouveau bâtiment de l'Institut Jean Lamour.

Jean-Pierre LIOUVILLE (Vice-Président du Conseil Régional), tout en priant les participants de bien vouloir excuser son retard, salue l'effort de la Commission européenne, qui a accepté de bien vouloir

augmenter le taux d'intervention du FEDER dans ce projet. Cela a ainsi permis de mieux répartir l'effort financier de l'ensemble des cofinanceurs.

Martine KLATT (CCI Lorraine) souhaite savoir si des PME lorraines ont contribué à la construction du TUBE ?

Stéphane MANGIN précise que la plupart des entreprises qui ont réalisé le TUBE sont des PME. Les équipementiers (pour la connexion des équipements) sont toutes des PME ne dépassant pas les 50/60 employés. Le TUBE n'a pas été réalisé par une PME lorraine (c'est une PME basée à Nantes qui a été choisie). En revanche, une PME vosgienne s'est vue confier un marché important, celui de l'automatisation et de la gestion.

En conclusion, **Jamal BOUGDIRA**, indique qu'une des réussites du projet est d'avoir permis à l'institut de développer une recherche plus connectée aux entreprises, conciliant la recherche d'excellence et le transfert technologique. Si l'Université de Lorraine obtient le label d'excellence ISIT, l'Institut pourrait bénéficier de financements nouveaux, puisque 80% des financements obtenus seront fléchés sur les matériaux. Cela permettrait à l'Institut un fonctionnement optimal pour les prochaines années.

ACTUALITES DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE

>> Cf. *Annexe – support de présentation*

Valérie VERBEKE (responsable Cellule FSE à la DIRECCTE Lorraine) présente un premier état d'avancement de la programmation 2014-2020, ainsi que les appels à projets en cours. Ces derniers concernent le financement de « nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises » et de « l'aide à la création d'entreprise 2015 » pour l'année 2015. Un critère de sélection a été ajouté par rapport aux critères du PO : des seuils minimaux et maximaux d'intervention ont été introduits.

APPELS A PROJETS	SEUIL MINIMAL	SEUIL MAXIMAL
« Nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises »	25 000 €	60 000 €
« Aide à la création d'entreprise 2015 »	40 000 €	80 000 €

Valérie VERBEKE attire l'attention des membres du comité de suivi sur deux points de vigilance : le cadre de performance et la mise en place de la dématérialisation.

Concernant le cadre de performance, les indicateurs définis ont été associés à des valeurs cibles à atteindre en 2018. Le déblocage de la réserve de performance de 6% des crédits du programme est conditionné par l'atteinte de ces valeurs.

AXE	VALEURS CIBLES	
Axe 1	Nb de participants chômeurs	3 444
	Nb de jeunes de moins de 25 ans	10 707
Axe 2	Nb de salariés	4 476
Axe 3	Nb de participants chômeurs	18 704
	Nb de participants inactifs	17 478
	Répartition entre organismes intermédiaires	En cours

Concernant la dématérialisation, la plateforme « Ma démarche FSE » est opérationnelle depuis octobre 2014. Les demandes de subvention déposées en ligne ont toutes été instruites. Une fois le module « convention » ouvert, les conventions pourront être établies.

Enfin, les premières avances de fonds ont été reçues en décembre 2014 et en mars 2015. Le premier appel de fonds aura lieu le 30 novembre prochain.

ACTUALITES DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE LORRAINE ET MASSIF DES VOSGES

1. Méthode et critères de sélection des opérations FEDER-FSE

>> Cf. Annexe – support de présentation

Nathalie DEKIOUK (directrice du secteur FEDER-FSE) précise que cette nouvelle présentation fait suite à celle effectuée lors du premier Comité de Suivi. La Commission européenne avait demandé à la Région – Autorité de Gestion de préciser et compléter ces critères.

Deux modes de sélection des opérations FEDER-FSE sont mis en œuvre : l'appel à propositions (le plus couramment utilisé) et l'appel à projets.

Actuellement, aucun appel à projets n'est ouvert. Mais, la publication des appels à projets se fera par le biais du site www.europe-en-lorraine.eu. Les membres du comité de suivi seront par ailleurs également informés.

La sélection des opérations FEDER-FSE répondra à trois grands objectifs :

- la transparence et l'égalité de traitement des bénéficiaires potentiels ;
- la garantie de l'éligibilité des projets ;
- la sélection des projets les mieux à même de répondre aux objectifs du programme.

L'appel à propositions est ouvert en continu. Son calendrier de sélection est déterminé selon le planning de la Commission Permanente, qui est, pour rappel, l'instance de programmation du PO.

Les appels à propositions sont publiés sur le site Internet www.europe-en-lorraine.eu pour un an. Chaque appel publié en ligne précise le budget indicatif alloué, le calendrier d'examen, les critères d'éligibilité et de sélection. Il y aura un appel à propositions par dispositif.

Lors de l'instruction de la demande de subvention au titre du FEDER ou du FSE, un rapport d'instruction est établi par le service instructeur. Ce rapport contient l'analyse de l'éligibilité du projet, du plan de financement de l'opération, des indicateurs de l'opération. Il vérifie également le respect des obligations réglementaires nationales et européennes, mais aussi le respect des principes horizontaux (égalité homme/ femme, principe du développement durable).

Les critères de sélection sont formalisés par des questions fermées. Tout refus d'octroi de subvention sera justifié.

Les critères de sélection sont les suivants :

- la cohérence avec la stratégie du PO ;
- la contribution du projet à l'atteinte de l'objectif spécifique du dispositif ;

- le respect des principes directeurs de sélection propres à chaque dispositif ;
- la capacité administrative et financière du porteur de projet.

Afin d'assurer la transparence relative aux appels à propositions ou projets en cours, l'outil principal d'information des bénéficiaires est le site Internet www.europe-en-lorraine.eu, sur lequel ces derniers auront accès au « PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges : Mode d'emploi » ; aux appels et leurs documents (dont les coordonnées des services instructeurs).

Laurent MONCELLE précise que la méthode du scoring (c'est-à-dire une méthode de hiérarchisation des projets, établie à partir d'une grille d'analyse) n'a pas été retenue pour la sélection des opérations dans le cadre du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, comme c'est actuellement le cas pour le Programme de Développement Rural FEADER Lorraine. En fonction de l'état de programmation du programme, cette méthode pourra être introduite dans les appels à propositions annuels.

Aucune autre remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, la méthode et les critères de sélection actualisés sont approuvés.

2. Etat d'avancement de la programmation

>> **Cf. Annexe – support de présentation**

Nathalie DEKIOUK indique que l'Autorité de Gestion a souhaité proposer aux membres du Comité de Suivi un point d'étape sur les premiers dossiers programmés au titre du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, depuis l'adoption du programme, le 11 décembre dernier.

Pour rappel, les demandes de subvention sont présentées, pour information, lors des réunions du Comité Régional de Pré-Programmation (CRP), qui est l'instance partenariale. La programmation des aides relève de la Commission Permanente du Conseil Régional.

En tout, 246 dossiers ont été présentés lors des 4 premières réunions du CRPP :

- 200 dossiers FEDER, dont 13 refusés pour inéligibilité manifeste ;
- 46 dossiers FSE, dont 1 refusé pour inéligibilité manifeste.

Lors de la séance du 15 avril dernier, la Commission Permanente a programmé 30 dossiers FEDER pour un montant de 2 M€ et 13 dossiers FSE pour un montant de 3 M€.

Il sera proposé au vote de la Commission Permanente le 30 juin prochain, la programmation de 147 dossiers FEDER pour un montant de 21 M€ et 1 dossier FSE pour un montant de 21 000 €.

Ces premiers chiffres indiquent un bon démarrage de la programmation.

3. Point d'information sur les futures modalités de mise en œuvre des dispositifs de l'axe 8 consacré au développement urbain durable

>> **Cf. Annexe – support de présentation**

Mélanie CONRAUD (responsable du service FEDER) propose un point d'information sur les procédures particulières à mettre en place dans le cadre de l'axe 8 du programme consacré au développement urbain durable.

Il comporte 3 dispositifs :

- Urbanisme Durable (8.4.E) : 12 M€
- Services de santé en milieu urbain défavorisé (8.9.A) : 2 M€
- Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé (8.9.B) : 13,16 M€

La Commission européenne a exigé que les autorités urbaines se voient déléguer la tâche de sélection des opérations. Cela signifie que ces dernières deviennent de fait des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Deux procédures spécifiques liées à cet axe seront proposées au vote de la Commission Permanente du 30 juin 2015. Les éléments présentés aux membres du Comité de Suivi le sont donc à titre d'information.

Alors que la procédure proposée pour les dispositifs 8.9.A et 8.9.B concernera les territoires « Politique de la Ville », la procédure dédiée au dispositif 8.4.E (Urbanisme Durable) visera l'intégralité du territoire lorrain.

La programmation des dossiers relèvera de la responsabilité de l'Autorité de Gestion. Une convention individualisée entre les porteurs de projets et la Région sera systématiquement signée pour chaque projet bénéficiant de FEDER.

- **Procédure liée aux dispositifs Services de santé en milieu urbain défavorisé (8.9.A) et Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé (8.9.B) :**

L'Autorité de Gestion délèguera la tâche de sélection des opérations aux futurs porteurs des Contrats de Ville, dans lesquels une partie spécifique sera dédiée au FEDER. Les autorités urbaines sélectionnent parmi les opérations identifiées dans le programme annuel, celles qui respectent le contrat de ville et le PO et peuvent élargir aux fonds FEDER.

- **Procédure liée au dispositif Urbanisme Durable (8.4.E) :**

Un Appel à Coopération sera lancé prochainement auprès des autorités urbaines, c'est-à-dire auprès de toutes les intercommunalités lorraines. L'autorité urbaine aura la charge de sélectionner les opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement FEDER, sur la base d'une stratégie intégrée respectant les objectifs et critères de l'Appel à Coopération.

Mélanie CONRAUD souligne que l'Autorité de Gestion, dans le cadre de la mise en place de ces procédures, a souhaité, par souci d'efficacité, s'appuyer sur des documents et outils existants, comme les Contrats de Ville.

Simon BABRE précise que les quartiers qui bénéficient des dispositifs « ANRU » et « Renouvellement urbain » viennent d'être officialisés. Cela concerne 16 quartiers lorrains, dont 5 d'intérêt national et 11 d'intérêt régional. La liste est disponible sur le site Internet de la Préfecture de région.

4. La stratégie d'investissement relative à la mobilisation des instruments financiers

>> Cf. Annexe – support de présentation

Sophie Torloting (responsable du service Accompagnement et Projets d'entreprise) indique que l'élaboration de la stratégie d'investissement est un exercice, qui a été imposé par la Commission européenne dans le cadre de la mise en place du programme opérationnel.

Les « instruments financiers » ou « instruments d'ingénierie financière » sont des mécanismes d'aide qui viennent compléter ou remplacer des outils financiers traditionnels comme les subventions. Il s'agit par exemple de capital-investissement, de garanties, de prêt avec bonification d'intérêt. Les instruments financiers ne sont pas nouveaux, mais la Commission européenne a souhaité renforcer leur utilisation dans le cadre de la nouvelle programmation, car ils permettent d'élargir la palette d'outils à destination des PME.

La stratégie est issue d'un travail initié depuis plus d'un an, pour lequel la Région s'est entourée d'un cabinet externe. Elle se fonde sur les résultats de l'évaluation de l'utilisation de ces outils pendant la période de programmation précédente, mais aussi à partir des besoins des PME, recueillis à l'occasion d'une enquête menée auprès d'entreprises lorraines. La stratégie d'investissement définit les orientations sur lesquelles des instruments financiers pourront être cofinancés avec les fonds FEDER.

- **Les objectifs de la stratégie d'investissement :**
 - Faciliter le financement des PME ;
 - Renforcer l'effet levier des instruments financiers ;
 - Eviter l'éparpillement des différents instruments financiers sur le territoire régional.

- **Les éléments clés de l'évaluation ex-ante :**
Accès difficile des PME au financement bancaire classique

- **Stratégie d'investissement 2015-2020 :**
 - Assurer une maîtrise forte sur le dispositif et une visibilité de l'action ;
 - Mettre en œuvre un dispositif optimisé répondant aux besoins de financement du territoire et en complémentarité avec les dispositifs existants;
 - Garantir l'autonomie financière du dispositif (pilotage du risque de défaillance) et assurer une gestion transparente (reporting de qualité, rationalisation des coûts de fonctionnement).

 - **Deux orientations principales :**
 - 1^{ère} phase 2015-2016 : conforter les instruments de garantie existants et l'instrument de capital-investissement focalisé sur les entreprises innovantes dans les technologies des matériaux (« Vallée européenne des Matériaux »);
 - 2^{ème} phase 2017-2020 : mise en œuvre de nouveaux instruments : fonds de co-investissement en capital et instrument financier de dettes pour faciliter l'accès aux crédits à des conditions préférentielles.

Christian ARIES (Vice-Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle) fait part d'une remarque concernant le fonctionnement du Comité Régional de Pré Programmation (CRPP), pour lequel il estime que le calendrier des réunions n'est pas connu suffisamment tôt. Il ajoute que les documents fournis à l'occasion de ces réunions ne permettent pas d'avoir une vision très claire des projets proposés à la programmation. Il souhaiterait donc que des améliorations soient apportées, afin de renforcer l'implication des Départements dans le suivi des programmes européens et leur assurer une réelle visibilité sur les actions financées.

Laurent MONCELLE précise que le calendrier des réunions du CRPP jusqu'en décembre prochain a été diffusé auprès de ses membres. Concernant la fluidité de la diffusion de l'information, l'Autorité de Gestion fait face à un frein technique, l'outil Synergie n'étant pas encore opérationnel.

Jean-Pierre LIOUVILLE ajoute que l'information des membres du Comité de Suivi sur la méthode et les critères de sélection des opérations participe à la transparence de l'instruction et des projets cofinancés.

Nathalie DEKIOUK précise également que les membres du CRPP ont accès à la plateforme Alfresco, qui est actuellement le seul moyen de communication à disposition dans lequel sont téléchargeables le calendrier des réunions, mais aussi l'ensemble des fiches de présentation des opérations proposées. Elle invite les structures membres du CRPP qui auraient des difficultés d'accès à cette plateforme de bien vouloir se signaler.

Christian ARIES souhaite avoir une précision concernant l'intervention des fonds européens dans les quartiers « Politique de la Ville ». Ces derniers sont-ils fléchés uniquement sur des investissements ou bien des possibilités sont-elles envisageables sur des dépenses de fonctionnement ? Par ailleurs, il souhaiterait également connaître le calendrier et les modalités de signature des Contrats de Ville, qui impliquent plusieurs partenaires (Intercommunalités, Communes, Etat, Région, Départements) ?

Laurent MONCELLE indique que le soutien de projets dans les quartiers « Politique de la Ville » dans le PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges est possible au travers de l'axe 8 « Développement Urbain Durable », mais aussi dans le cadre d'autres axes permettant la rénovation thermique des logements sociaux ou le développement d'usages numériques.

Les dispositifs de l'axe 8 dédiés aux quartiers « Politique de la Ville » viennent bien soutenir des investissements matériels. En revanche, il ne faut pas ignorer l'utilisation des fonds FSE du Programme Opérationnel National, qui pourraient financer des actions immatérielles complémentaires, notamment dans le cadre du volet inclusion des subventions globales gérées par les Départements.

Simon BABRE précise que l'objectif est de signer les Contrats de Ville pendant l'été. Les sous-préfets d'arrondissement centralisent actuellement les avis de tous les services sur ces contrats et en font la synthèse.

Laurent MONCELLE ajoute que la Commission Permanente du 30 juin prochain devrait autoriser le Président du Conseil Régional à signer ces contrats. Cela devrait permettre d'avoir la même réactivité que les services de l'Etat, la Région poursuivant le même objectif en termes de calendrier.

Paul MALIK (animateur du GAL de l'Ouest Vosgien) souhaiterait savoir ce qui peut être financé en matière de création / reprise d'entreprise dans le cadre du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges ?

Mélanie CONRAUD précise que l'objectif du programme est de soutenir des projets permettant la création d'emplois. Afin de verser rapidement l'aide européenne, l'Autorité de Gestion a mis en place une instruction de dossier où l'on retient comme assiette éligible le montant de capital social libéré. Par ailleurs, les services contrôlent également le nombre d'emploi créés (des justificatifs doivent être fournis).

Laurent MONCELLE ajoute que les instruments financiers, qui ont été présentés précédemment, peuvent également être mobilisés sur ce type de projet.

POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL FEADER 2014-2020 LORRAINE

1. Calendrier d'adoption

Laurent DENIS (directeur du secteur FEADER) indique que lors du Comité de Suivi en date du 5 mars dernier, l'Autorité de Gestion envisageait une adoption du PDRR pour la fin du premier semestre 2015, cette dernière étant soumise au calendrier d'approbation du Cadre National de Développement Rural, mais aussi à la modification du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Compte-tenu des informations à disposition de l'Autorité de Gestion, l'adoption du PDRR devrait plutôt intervenir courant du second semestre prochain. La stratégie de l'Autorité de Gestion est de poursuivre les échanges avec la Commission européenne, afin d'obtenir une validation des mesures prioritaires, pour permettre le lancement de la programmation d'opérations en faveur des investissements dans les exploitations agricoles et forestières, mais aussi des actions en faveur du monde rural.

Pour ce faire, les critères de sélections des mesures et types d'opération concernés doivent être soumis pour validation des membres du Comités de suivi.

2. Méthode et critères de sélection

>> *Cf. Annexe – support de présentation*

Laurent DENIS indique que les critères de sélection présentés lors de ce Comité de Suivi concernent à la fois des mesures agricoles et des mesures non agricoles.

Mesures agricoles du PDRR :

- **TO 4.1 A** : Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCEA) - Productions animales et végétales ;
- **TO 4.2 B** : Investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles - transformation à la ferme ;
- **TO 6.4** : Investissement dans la création des activités non agricoles ;
- **TO 4.3** : Desserte Forestière ;
- **TO 8.6 A** : Aide équipements des entreprises de mobilisation des produits forestiers ;
- **TO 6.1** : Dotation Jeunes Agriculteurs (mise à jour).

Ces grilles de sélection, présentées dans les dossiers de séance, sont fondées sur le respect d'un seuil d'admissibilité et de critères de projet prioritaire et de performance économique, sociale et environnementale.

Mesure Non Agricole du PDRR :

Mesure 19 : LEADER

Cette grille de sélection est fondée sur le respect d'un seuil d'admissibilité et de critères d'analyse des candidatures.

Crissoula TSIACALACIS (Commission européenne - DG Regio) souhaite transmettre les commentaires de la DG Agri de la Commission européenne, qui n'a pu participer à cette séance du Comité de Suivi :

- Le Cadre National de Développement Rural a été soumis à la Commission européenne début juin. Il devrait être adopté d'ici 3 à 4 semaines.
- La DG Agri a transmis, le 3 juin dernier, des observations concernant certaines grilles de sélection (4.1A et LEADER), pour lesquelles elle est en attente de réaction de la part de l'Autorité de Gestion.

Marc LONGHI (Ministère de l'Agriculture) précise que le Cadre National de Développement Rural, transmis le 5 juin dernier, ne devrait plus faire l'objet de discussions interservices et son adoption devrait effectivement intervenir pour début juillet prochain.

Concernant les remarques de la Commission européenne au sujet des critères de sélection, il précise que, pour le Ministère, les règlements ne donnent pas à ces dernières de caractère prescriptif. La validation des principes de sélection interviendra au moment de l'approbation du PDRR. Ces remarques relèvent donc du commentaire. Il constate, par ailleurs, qu'en fonction des représentants géographiques de l'Unité France de la DG Regio, la situation des Régions varie considérablement. Cela crée ainsi un doute sur les procédures.

Marc LONGHI appelle l'Autorité de Gestion à la plus grande vigilance concernant l'élaboration du cadre de performance et la définition des valeurs intermédiaires. En effet, compte-tenu du démarrage tardif de la programmation, l'évaluation à mi-parcours aura lieu dès 2017. En fonction des valeurs intermédiaires définies, l'Autorité de Gestion aurait à faire face à de graves difficultés, comme les autres régions françaises.

Aucune autre remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, la méthode et les critères de sélection actualisés sont approuvés.

LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DES PROGRAMMES EUROPEENS EN LORRAINE

>> Cf. Annexe – support de présentation

Emilie DETHOREY (chargée de mission animation – communication) présente le projet de stratégie et le plan d'actions 2015.

Rappel des principaux éléments de la stratégie de communication :

- Les objectifs :
 - Démystifier l'accès aux programmes européens et faciliter les démarches des porteurs de projet ;
 - Améliorer les synergies entre les programmes européens, renforcer la complémentarité des différentes sources de soutien communautaire, national et régional en Lorraine ;
 - Rendre concrète l'action de l'UE en région Lorraine, mais aussi assurer la transparence quant à l'utilisation des financements européens en région.
- Les publics cibles : les porteurs de projet, les bénéficiaires, le grand public et les relais / têtes de réseau.
- Les approches :
 - Multiprogramme et thématique ;
 - En lien avec les actions de communication développées par la Région ;

- Par l'exemple ;
 - En plusieurs phases.
- Les grands types d'action :
- Information et promotion :
 - La Charte Graphique ;
 - Le Portail des programmes européens en Lorraine ;
 - Les publications thématiques ;
 - Les réunions d'information territorialisées ;
 - La formation des têtes de réseaux et relais ;
 - Le soutien technique aux activités de communication des bénéficiaires ;
 - Les supports (vidéos, panneaux d'information etc.) ;
 - ...
 - Animation et événementiels :
 - Les événements de lancement des programmes ;
 - Les séminaires thématiques (action de grande envergure) ;
 - Le Joli Mois de l'Europe en Lorraine (action de grande envergure) ;
 - Les réunions du Comité de Suivi .
 - Médiatisation :
 - Les relations Presse
 - Les campagnes de communication

Présentation du plan d'actions 2015 :

La stratégie de communication doit être déclinée chaque année dans un plan d'actions, détaillant les mesures d'information et de communication qui seront menées en cours de l'exercice suivant.

- Les actions déjà mises en place :
- Une nouvelle Charte graphique pour les services de l'Autorité de Gestion ;
 - Le lancement du portail www.europe-en-lorraine.eu et son actualisation régulière ;
 - Publication du « PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges : Mode d'emploi » ;
 - Organisation de l'événement de lancement du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges ;
 - Réunion d'information des bailleurs sociaux ;
 - Un Joli Mois de l'Europe en Lorraine a minima.
- Les actions à venir :
- Publication de document « Publicité des fonds européens : mode d'emploi à destination des bénéficiaires » ;
 - Réunions territorialisées sur les programmes européens ;
 - Réunions d'information des relais (CESEL, Chambre d'Agriculture de Lorraine) ;
 - Publication de la liste des bénéficiaires ;
 - Organisation de l'événement de lancement du PDRR FEADER Lorraine ;
 - ...

Jean-Luc COUSOT (GAL Ouest Vosgien) évoque les partenariats à mettre en place, pour faciliter l'information des acteurs sur les programmes européens. Compte-tenu de la complexité de certains

programmes, les acteurs locaux s'appuient souvent sur ceux qui gèrent les programmes, comme les GAL / Pays ou encore sur d'autres structures, comme le Carrefour des Pays Lorrains, qui fédère ces territoires. Il se demande si dans le cadre des réunions d'information prévues par la Région, il n'y aurait pas besoin de contractualiser les relations avec les partenaires, afin de faciliter l'information voire l'orientation des porteurs de projet.

Emilie DETHOREY précise que les réunions d'informations seront proposées à l'issue de la validation de la présente stratégie, même si elles sont préparées depuis plusieurs mois déjà, notamment en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains. Compte-tenu du fait que beaucoup de territoires étaient jusqu'à présents fortement occupés à la préparation de leur dossier relatif à l'appel à candidature LEADER, l'Autorité de Gestion a essayé de proposer ces actions dans un calendrier adapté.

Laurent MONCELLE précise que l'Autorité de Gestion se tient à la disposition des partenaires, afin de leur proposer une offre de service qui concerne les programmes européens, dont la Région est l'Autorité de Gestion, mais qui couvre également d'autres dispositifs comme les programmes INTERREG (dont son volet transfrontalier) et les programmes sectoriels. La Région dispose des compétences et des moyens humains pour construire avec les partenaires des actions permettant de faire connaître les opportunités de financement pour tous les territoires et acteurs lorrains.

Simon BABRE précise que le bilan 2007/2013, tel qu'il apparaît dans la stratégie proposée, ne prend pas en compte les actions mises en œuvre en 2012, qui seront retracées dans le rapport final de la programmation.

Jean-Pierre LIOUVILLE précise que cette remarque sera intégrée à la stratégie.

Aucune autre remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, la stratégie de communication est approuvée.

CONCLUSION

Jean-Pierre LIOUVILLE souhaite remercier, au nom du Président du Conseil Régional, les participants de leur présence et leur prie de bien vouloir excuser son retard. Il indique qu'au 1^{er} janvier, le périmètre régional évoluera, mais cela ne changera rien pour les programmes européens, gérés en région, qui ont été contractualisés avec la Commission européenne.

Il rappelle que les fonds européens interviennent en complément de cofinancements régionaux ou locaux, l'Autorité de Gestion avançant les crédits sur son budget propre auprès des bénéficiaires.

Simon BABRE précise que la consultation écrite relative au rapport d'exécution pour 2014 (programmation précédente) sera lancée début juillet prochain. Pour conclure, il remercie également l'ensemble des membres du Comité de Suivi, mais aussi les agents du Conseil Régional, notamment ceux ayant connu un transfert, pour leur travail en cette période de transition entre deux programmations.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, lève la séance à 16h45.